

Livret d'exposition

Richesses du bois :

officiers, ouvriers et artisans du XVIIIe siècle

du 7 septembre au 22 décembre 2006

Hier, aujourd'hui, demain
Les Archives de l'Essonne





Au XVIII^e siècle, les forêts sont une ressource économique de premier ordre fournissant les formes de matériaux et d'énergie essentielles à la vie de tous (artisans, industriels, paysans). Elles constituent une richesse directe et indirecte indispensable aussi bien au roi qu'aux propriétaires privés.

Le chauffage des populations citadines en croissance constante ou les industries naissantes dévastent les bois. Pour maintenir ses revenus domaniaux, mais surtout pour développer la production de grands arbres nécessaires à la construction, le pouvoir royal s'efforce de contrôler de plus en plus les forêts privées et de gérer ses domaines de façon plus stricte.

Le propos de l'exposition a été volontairement limité aux métiers de la production et de la transformation du bois destiné à l'habitat au XVIII^e siècle.



À partir de 1661, l'administration des Eaux et Forêts renforce son contrôle sur toutes les activités liées à l'exploitation des bois, à la chasse et à la pêche



L'officier royal, ou la valorisation d'une richesse essentielle

Un enjeu stratégique pour le pouvoir royal

Dès le *XIV^e* siècle, une administration chargée des « eaux et forêts » encadre l'exploitation forestière. Mais au *XVII^e* siècle, Colbert, surintendant des finances, décide de protéger et de développer les forêts en gérant mieux et en taxant plus, afin de construire une flotte royale efficace tout en sauvegardant les lieux de chasse du roi.

Ses ordonnances de 1661 et de 1669 réforment en profondeur l'exploitation sylvicole, favorisant l'extension du contrôle royal sur l'ensemble des bois du royaume.

Une administration spécialisée : les Eaux et Forêts

Cette administration comporte trois degrés d'intervention :

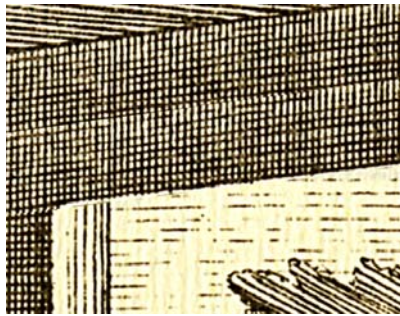
- Les **Tables de marbre**, tribunaux supérieurs, veillent à l'exécution de la réglementation sur les forêts privées et royales ; cette juridiction d'appel tranche en dernière instance pour toutes les causes relatives aux eaux et forêts, chasses et pêches.
- Les **maîtrises particulières**, outre l'examen des contentieux de première instance, effectuent des visites de surveillance et en rédigent les procès-verbaux.
- Les **grueries royales** ou seigneuriales, exercent une juridiction sommaire pour la perception des taxes et amendes pour les délits ordinaires.

Des résultats mitigés

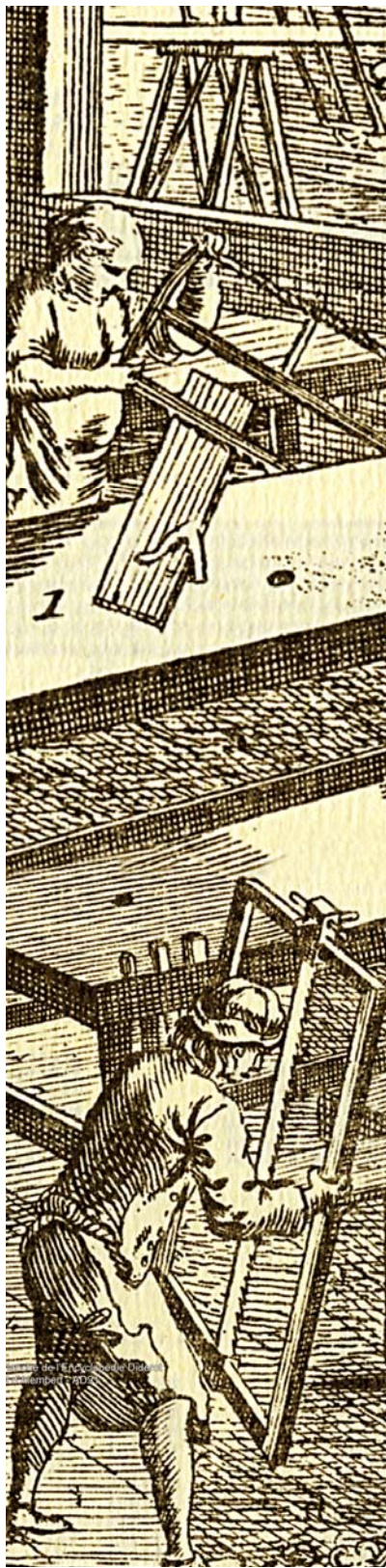
Le produit des forêts augmente dès la fin du *XVII^e* siècle, mais l'ordonnance ne suffit pas à arrêter la dévastation des forêts.

Néanmoins, cette préoccupation de conservation de la ressource forestière se maintient sous les régimes suivants (Restauration, Empire), se traduisant par l'émergence de véritables principes de gestion.

Seule la découverte du « charbon de terre » à la fin du *XVIII^e* siècle viendra répondre aux besoins croissants en combustible. L'ordonnance de 1669 ne sera véritablement remplacée que par le Code forestier de 1827.



Bûcherons et scieurs de long abattent et débitent les arbres préalablement marqués par le garde-marteau



L'ouvrier, ou la transformation du bois

La coupe

Le marquage est obligatoire pour tous les arbres, leur donnant ainsi une destination précise, coupe ou mise en réserve. Chaque acteur laisse donc une marque peinte ou une empreinte, répertoriée au tribunal de la maîtrise.

Dans chaque maîtrise, le **garde-marteau** est seul dépositaire du marteau royal dont l'empreinte peut être réclamée par la justice, en cas de litige.

Selon les essences, il faut compter de soixante à deux cent vingt ans pour obtenir un arbre prêt à la coupe. Une bonne gestion du marquage est donc indispensable.

Lorsque l'arbre a atteint sa maturité, le **bûcheron** doit l'abattre à la cognée sans abîmer le tronc ni les arbres environnants. Il coupe les branches de sorte que seul le tronc (grume) demeure.

Les premières transformations

Les terrains forestiers, souvent irréguliers et humides rendent l'acheminement du bois difficile. Le bouvier ou le **charretier débarde** l'arbre par traction animale, parfois à l'aide d'une charrette très robuste.

Le **flottage** sur rivière est aussi utilisé depuis le XVI^e siècle : ainsi la ville

de Paris est-elle alimentée en bois de chauffage venu du Morvan par la Seine. L'approvisionnement local reste cependant privilégié, en raison du prix élevé du transport.

Quand l'arbre ne peut être confié à une scierie actionnée par un moulin à eau, il est débité sur place en tronçons (billes), coupés en billons puis séchés à l'air libre et sous abri pendant plusieurs années.

Lorsqu'il a perdu plus de la moitié de son poids, le bois est transformé en poutres, madriers ou planches.



**Charpentiers,
menuisiers,
sculpteurs et doreurs
participent à
la mise en valeur
de cette
richesse protéiforme
qu'est le bois,
prolongeant en
quelque sorte, la vie
de l'arbre abattu.**



L'artisan, ou la création : du gros œuvre à la finition

Charpentier et menuisier : l'œuvre

Le charpentier édifie l'ossature du bâtiment. Il en calcule, dessine et assemble tous les éléments à l'aide de tenons et mortaises, de chevilles et de clous.

Il choisit le plus souvent les bois de châtaignier, chêne, pin ou sapin pour leur résistance aux insectes, comme le châtaignier ; leur grande solidité, comme le chêne et le pin ou le sapin de prix moins élevé.

Le menuisier fabrique des tables, fenêtres, portes, armoires, étagères, lambris et parquets à partir de planches de hêtre, épicéa, pin sylvestre, peuplier, châtaignier ou merisier.

Les outils de transformation du bois utilisés au XVIIIe siècle n'ont guère changé depuis le Moyen Âge (et jusqu'à nos jours) ; beaucoup sont communs à ces deux professions : compas, équerres et niveaux pour mesurer et tracer ; scies et ciseaux pour couper ; marteaux pour frapper ; rabots pour aplanir et gouges pour ajuster.

Certains outils sont spécifiques au charpentier : haches, doloires et herminettes pour fendre ; bisaigües pour tailler ; tarières pour percer.

D'autres sont propres au menuisier : trusquins pour tracer, vilebrequins pour percer ; limes et rapes pour dégrossir et polir.

Sculpteur et doreur : la finition

Le sculpteur travaille le bois pour l'orner de décorations.

Il emploie la hache, le ciseau, la gouge, le burin et le marteau.

Il préfère les bois feuillus : hêtre, érable, peuplier, tilleul dont la partie centrale appelée « bois parfait », d'une texture très dense est plus adaptée à la sculpture.

Le peintre-doreur donne au bois l'apparence de l'or massif, mettant ainsi l'ultime touche de finition.

De fines feuilles d'or sont appliquées selon diverses techniques et en plusieurs étapes : l'apprêt, la réparation, l'encollage jaune, l'assietage, la dorure, le brunissage et la patine.

Ces opérations relèvent d'une grande habileté, elles s'effectuent à l'aide d'un outillage très particulier.



Depuis le Moyen Âge, le maître transmet son savoir-faire à l'apprenti au sein des différents systèmes d'organisation et d'aide mutuelle existants entre personnes de même profession



Le maître et l'apprenti, ou la transmission d'un savoir-faire unique

Les corporations

Apparue au XI^e siècle pour désigner une association de marchands, l'expression « corps de métiers » devenue plus tard « corporation » désigne un regroupement de personnes exerçant le même métier.

Hiérarchisés en plusieurs catégories (maître, compagnon et apprenti).

Les métiers sont réglementés par des statuts.

L'apprenti, généralement enfant, est placé par ses parents sous la responsabilité d'un maître chargé de lui transmettre son savoir-faire. Un contrat notarial précise les droits et devoirs de chacun. Le système corporatif prend fin par décret de l'Assemblée nationale en 1791, mais le statut d'apprenti demeure.

Le compagnonnage

Organisation ouvrière fondée sur l'aide mutuelle et la formation professionnelle, le compagnonnage s'étend dès le Moyen-Âge.

L'apprenti effectue un « tour de France » pour apprendre les différentes techniques utilisées dans les provinces, dans le but de réaliser un chef-d'œuvre et de devenir compagnon.

Dans les grandes villes, une famille d'accueil le reçoit et l'aide dans ses démarches. Le compagnonnage survit aux mesures prises contre les associations d'ouvriers en 1791. Il possède certains points communs avec la franc-maçonnerie, notamment, les grades d'apprenti, compagnon et maître.

Les chefs d'œuvre, outils, et autres objets proviennent des musées de Bouray-sur-Juine, Étampes et Troyes, de l'atelier de dorure Mariotti à Étréchy, du centre de formation « Atelier des peintres en décors » de Paris et de Dominique Martos, conservateur-restaurateur en peinture de Viry-Chatillon.

Un diaporama « Bois d'hier, métiers d'aujourd'hui » a pu être réalisé par Myriam Ryngel, stagiaire aux Archives départementales de l'Essonne, grâce à la participation de la scierie-menuiserie du Ronceret à Bouville ainsi qu'à celle de Lisbeth Porcher des Archives de l'Essonne.

Qu'ils soient tous ici remerciés.

Tous les documents exposés sont issus des fonds des Archives départementales de l'Essonne.

Les panneaux d'exposition ont été conçus et réalisés par Lisbeth Porcher, les textes par Aude Garnerin et Marie Paule Guérif, des Archives départementales de l'Essonne.



**Archives départementales de l'Essonne
Domaine départemental de Chamarande
38, rue du Commandant Arnoux
91730 CHAMARANDE**

**01 69 27 14 14
Fax : 01 60 82 32 12
Courriel : archi@cg91.fr
www.essonne.fr**